



Séance du Conseil général du 15 mars 2021

## 16. Réponse à la question écrite 2020/04 « Fermeture des structures d'accueil »

## Réponse du Conseil communal

La direction de la crèche fixe ses fermetures (vacances d'été et de Noël) en fonction des fermetures des entreprises de la place. En 2020, ces entreprises ont fermé le 24 décembre. La crèche et l'EJC se sont concertées et ont pris la décision de fermer également. Cette décision a été communiquée en septembre 2020 aux parents, délai que nous estimions suffisant pour qu'ils puissent s'organiser pour cette matinée du 24 décembre.

- Est-ce que les choses vont rester comme cela ?
   Rien n'est figé dans le marbre et les fermetures sont annoncées à l'avance aux parents.
- 2) Pourquoi fermer des structures quand il n'y a pas de congés officiels?

  La crèche est un service public qui tente de répondre au mieux aux besoins des parents avec des horaires autant larges que possible qui s'adaptent au plus grand nombre. Mais beaucoup de parents travaillent de manière irrégulière (professions de la santé, du commerce de détail, des restaurants, etc.) et ces personnes doivent trouver régulièrement d'autres solutions de garde pour leur enfant. Pour le 24

décembre 2020, nous avons estimé, après s'être renseignés auprès des entreprises locales, que la fermeture impacterait peu de parents et que, dans ce cas, nous souhaitions donner congé au personnel qui s'est investi de manière exemplaire avec la Covid tout au long de l'année 2020.

3) S'il y a peu de demande, pourquoi ne pas mettre un service minimum en place pour les familles qui n'ont pas d'autres possibilités de garde ?

La direction est ouverte aux problématiques de chaque famille. Des solutions individuelles peuvent être trouvées ensemble si une famille devait se retrouver dans une situation difficile, un jour de fermeture comme celui du 24 décembre.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL